Parc naturel régional de Lorraine

ATLAS COMMUNAL
DONNELAY

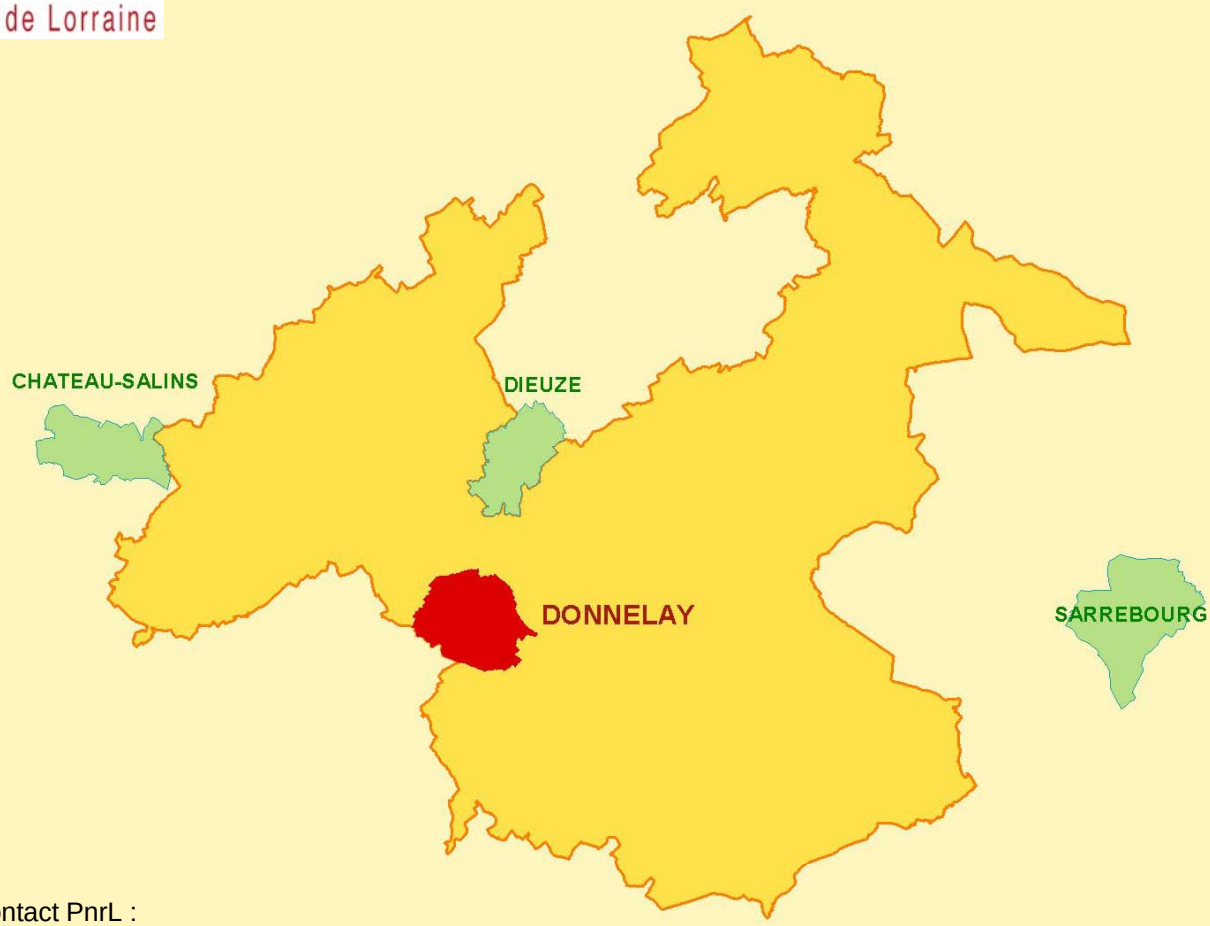

Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36

région lorraine
CONSEIL GÉNÉRAL MOSELLE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Zygène de la Filipendule
Zygaena filipendulae

Photo : AS. Chaplain

Gagée jaune
Gagea lutea

Photo : AS.Chaplain

Tarier pâtre
Saxicola torquata

Photo : J. Branciforti

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Donnelay

Verger
Donnelay

Photo : S. Dubus

Etang de Brû
Donnelay

Photo : S. Dubus

région lorraine
CONSEIL GÉNÉRAL MOSELLE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UN ATLAS COMMUNAL, COMMENT ET POURQUOI ?

Le programme Atlas communal a été mis en œuvre en 1993 par le Parc naturel régional sur les communes de son territoire dans le cadre de sa politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et des paysages, en application de l'article 1-24 de sa nouvelle charte. La réalisation des atlas est totalement prise en charge par le Parc, grâce au concours financier, du Conseil Régional de Lorraine et du Ministère de l'Environnement.
Ce programme a pris un nouvel essor avec le lancement, en 2000, sur la zone est, d'une cartographie assistée par ordinateur avec utilisation de prises de vue satellites. Dans ce cadre la commune a reçu, en 2004, la carte d'occupation du sol de son territoire, issue de cette étude.
Le but premier de cet atlas est la description cartographiée des espaces non bâtis présents sur le ban communal, dans une optique de connaissance de l'environnement. Ceci concerne l'ensemble des espaces périvillageois, agricoles, forestiers..., qui peuvent inclure des sites naturels remarquables, mais tirent également leur intérêt global (diversité biologique, paysages) de la "nature ordinaire".

Cet atlas est une **base de connaissance des richesses écologiques** (milieux, faune, flore) présentes sur chacune des communes, dont il donne un aperçu à un moment donné, qui est celui de la prospection de terrain.
Les prospections de terrain ont été réalisées d'avril à août par des étudiants en écologie encadrés par des chargés d'étude du Parc ; elles ont été complétées par des informations provenant de partenaires scientifiques du Parc, d'autres études détenues au Parc ou de personnes ressources (maires, forestiers, agriculteurs, chasseurs, naturalistes locaux...). Nous remercions les stagiaires qui ont mis leurs réelles compétences et leur passion au service de la connaissance de votre commune, ainsi que les villageois qu'ils ont rencontrés et qui les ont fort bien accueillis et leur ont fait part de leur connaissance du territoire, de sa faune et de sa flore.

L'atlas n'a pas l'ambition d'être exhaustif, mais il doit vous permettre d'être informés sur les grandes caractéristiques écologiques du territoire que vous côtoyez tous les jours et de prendre conscience de sa richesse et de sa sensibilité, ou plus simplement de satisfaire votre curiosité.

Il constitue un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement au sens large, pour les élus, aménageurs, ou tout autre utilisateur de l'espace communal.
Ainsi, les informations fournies par l'atlas d'une commune doivent permettre à celle-ci et à ses partenaires d'intégrer le respect de l'environnement, sans avoir à faire de recherche rebutante, en amont des procédures de Plan Locaux d'Urbanisme, de remembrement ou autres aménagements (déviation routière...) et de ne plus "mal faire" par manque d'information. Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur un territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation de leur patrimoine.

D'autre part, au vu de l'intérêt des sites et de leur sensibilité, des mesures permettant de préserver ou de recréer l'intérêt écologique des milieux (gestion, renaturation, protection...) peuvent être envisagées, en accord avec les intéressés (communes, propriétaires privés ou exploitants agricoles). Ces mesures peuvent se traduire par une gestion "écologique" des sites, c'est à dire respectueuse des espèces et des milieux (par exemple par le biais de pratiques agricoles adaptées). Des techniques de "renaturation" peuvent être envisagées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel (entretien "doux" ou reconstitution de milieux favorables à la

biodiversité comme les berges de rivières, pelouses sèches, haies...). Une protection (maîtrise foncière communale, par exemple) peut être souhaitable pour certains milieux, compte tenu de l'existence de menaces ou de leur grande valeur écologique.

Dans tous les cas, l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine (voir organigramme en fin de document) se tient à la disposition des communes ou personnes intéressées pour mener à bien de telles interventions concrètes. Vous pouvez joindre Anne-Sophie CHAPLAIN au 03.83.84.25.36 qui a en charge la réalisation et le suivi des Atlas communaux en Zone Est.

STRUCTURE DU DOCUMENT

Après ce l'historique et le descriptif du programme, vous trouverez l'état d'avancement du programme ATLAS COMMUNAL sur l'ensemble des communes du territoire.

Les données concernant la commune, comportent :

- une **présentation** synthétique **du territoire** de la commune et du contexte géographique ou écologique dans lequel elle s'inscrit.

- la liste des milieux présents sur la commune.

- des données cartographiques généralement au 1/25000, restituant la situation au moment des prospections de terrain :

  * sur *support papier* :
    - une **carte de l'occupation du sol** (prairie, terres labourées, forêts...),
    - une **carte de typologie**, c'est à dire la description avec plus de précision des types de milieu qui sont observés (type de peuplement forestier, prairie sèche ou humide...).,
    - une carte avec le **périmètres des zones relevant d'inventaires** écologiques (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux, RAMSAR...), **de mesures réglementaires** de protection de l'environnement (protection de captage, arrêté de biotope, réserve de chasse, site inscrit, loi littoral...) **ou de démarches contractuelles** (conventions de gestion, mesures agri-environnementales...),
    - le mode de lecture du tableau de synthèse et de la carte des valeurs écologiques,
    - une **carte de la valeur écologique** du territoire,
    - le tableau de synthèse du patrimoine naturel de la commune.

  * sur *support transparent*, à superposer aux cartes précédentes :
    - le **fond de carte IGN** de la commune

- deux **planche(s) de photographies** illustrant les principales espèces remarquables de la commune.

En annexe "*pour en savoir plus*" :

- la liste des **espèces protégées** présentes sur la commune,
- des "fiches signalétiques" sur les **espèces animales ou végétales** les plus remarquables rencontrées sur la commune,
- des fiches sur les principaux types de **milieux** présents sur la commune,
- des fiches synthétiques présentant les **inventaires, mesures réglementaires et contractuelles en environnement** concernant la commune,
- un **organigramme** du Parc de Lorraine pour correspondre avec le bon interlocuteur.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999

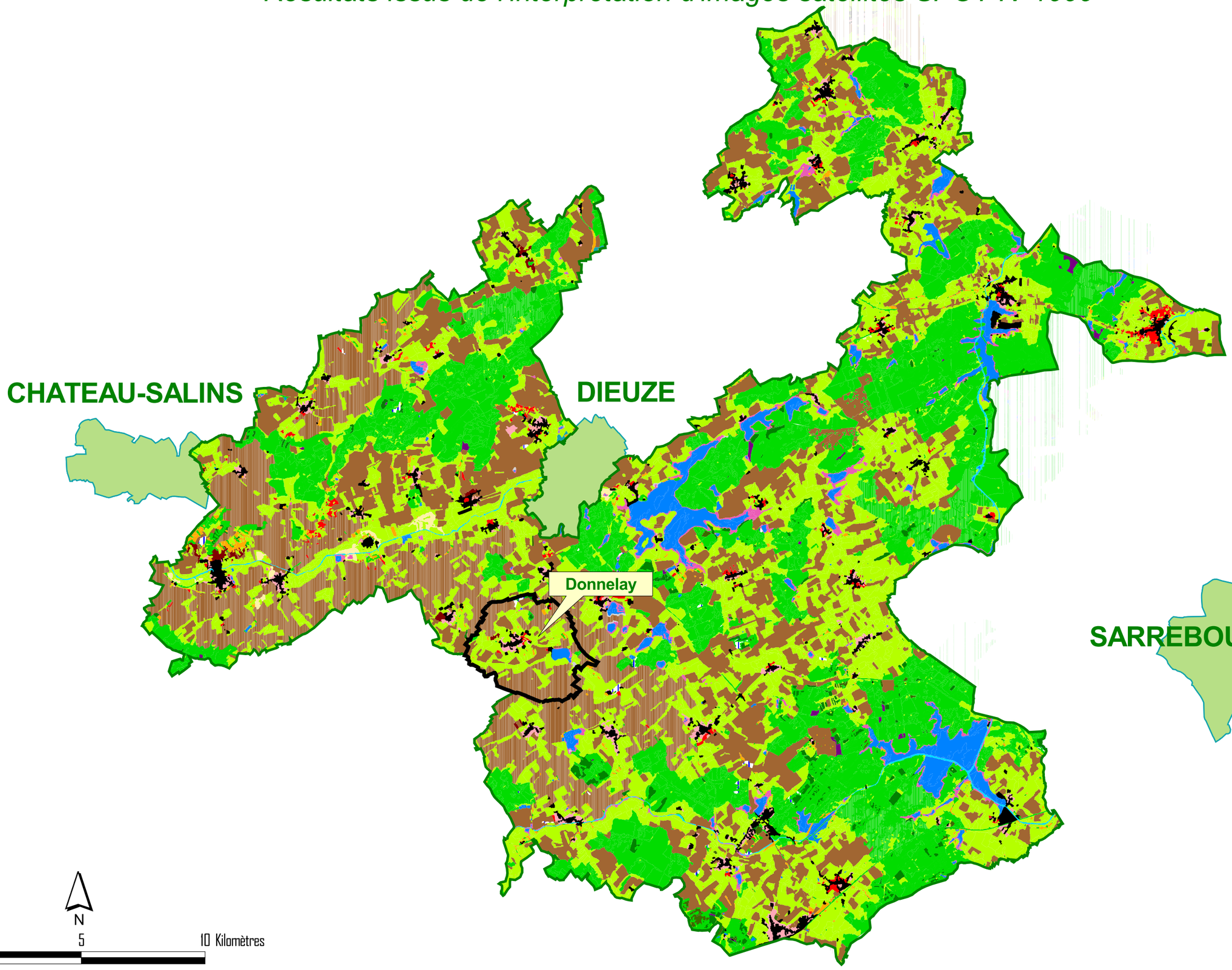

Parc naturel régional de Lorraine

© - PnrL - Tous droits réservés. 2006

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE DONNELAY
Et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Donnelay est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine. Elle appartient à la zone géographique du Pays des Etangs.

La commune présente une surface agricole très importante qui couvre 90% du ban communal. Ces terres sont occupées soit par des cultures (61%) soit par des prairies (39%) qui sont souvent bordées par des haies.
Le reste de la commune est composée de zones d'étangs importantes et de vergers situés soit en périphérie du village soit au Nord Ouest de la commune. Aucune forêt n'est présente sur la commune de Donnelay seuls quelques boisements divers sont à noter.
Les autres milieux présents sont plus anecdotiques mais ils apportent une diversité importante nécessaire au développement d'une faune et d'une flore variée.

Les inventaires effectués sur la commune ont permis de répertorier 53 espèces protégées, avec notamment la Gagée jaune (*Gagea lutea*) au niveau de la flore, le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Triton alpestre (*Triturus alpestris*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) au niveau de la faune.

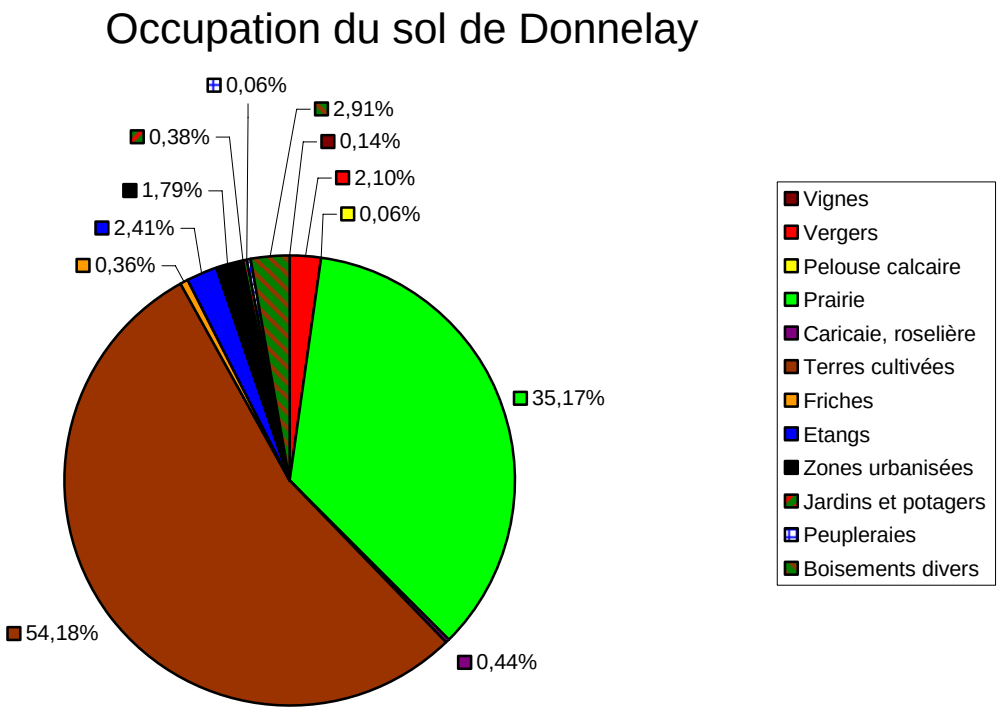

D'après l'occupation du sol, la commune peut facilement être scindée en 5 unités écologiques majeures qui sont décrites ci-après.

Les Etangs et rivières : Les trois étangs de la commune soulignent son appartenance à la zone naturelle nommée Pays des Étangs. L'étang de Brû a été classé en ZNIEFF Type1

pour les espèces qui le fréquentent. On peut notamment y rencontrer de nombreux oiseaux tels que le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), ou la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) qui niche dans la roselière. De plus, des chauves-souris, parmi lesquelles la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), viennent s'y alimenter à la nuit tombante.

Le sud de la commune est traversé par un ruisseau : le Nard qui devient le ruisseau de Brû, ce dernier se déversant dans l'étang du même nom. Ce ruisseau est bordé en grande partie par une ripisylve dont les végétaux les plus représentés sont l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Rosier des Chiens (*Rosa canina*), et de nombreux Saules têtards. Ce boisement linéaire constitue l'habitat d'oiseaux comme le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*).

Les vergers : Les vergers sont situés, soit autour du village, soit au lieu dit « les vignes ». Ce dernier est constitué par une mosaïque de vergers, de vignes et de friches qui se situe au nord-ouest du village.
Cet ensemble est très intéressant au niveau écologique. En effet, ces petits milieux accueillent de nombreux oiseaux comme la Mésange charbonnière (*Parus major*) et le Pic épeiche (*Dendrocopos major*). C'est aussi le gîte de nombreux insectes.
A noter la présence, dans cet ensemble, d'une pelouse calcaire ce qui est particulièrement remarquable. Elle accueille une flore particulière avec notamment l'Amourette commune (*Briza media*) et la Luzule champêtre (*Luzula campestre*).

Les prairies : L'environnement immédiat de la zone urbanisée est constitué pour l'essentiel de prairies de pâture et de fauche. La majorité des prairies inventoriées sur cette commune est mésophile (peu humide).

Ces prairies présentent un cortége floristique d'un intérêt patrimonial moyen ou faible. On y retrouve de nombreuses espèces prairiales avec notamment des graminées comme le Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*) ou encore la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*).

Les terres cultivées : Elle ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. Toutefois, on note la présence de quelques plantes messicoles ainsi que celle de quelques boisements, et quelques haies qui amènent une diversité paysagère au sein de l'espace agricole et offrent des lieux de refuge pour la faune.

Le village et sa périphérie : Le clocher de l'église du village accueille la Chouette effraie (T*yto alba*) qui est souvent menacée par la disparition des granges abandonnées et le comblement des greniers. A noter aussi la présence de nombreuses chauves souris comme la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces végétales et animales remarquables, la commune de Donnelay est intéressante du point de vue écologique.

Aussi la gestion du patrimoine naturel de la commune passe donc par la conservation des espaces remarquables, mais aussi par la préservation des haies et des petits boisements au niveau des prairies et des vergers. Des actions comme la réimplantation de haies en limite de parcelles permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. La réimplantation de haies est de plus une opération qui peut rentrer dans le programme de renaturation mené par le Parc naturel régional de Lorraine.

LISTE DES TYPES DE MILIEUX PRESENTS A DONNELAY

Ce texte énumère les différents types de milieux présents sur les 1300 ha du territoire de la commune de Donnelay.
Il s'agit d'une introduction à la consultation des cartes de *l'occupation du sol* et des *types de milieux*.
Sont ainsi présents à Donnelay, dans l'espace non bâti :

Au sein de l'espace agricole

- des champs cultivés
- des prairies appartenant à 2 grands types :
  - humides
  - peu humides
- des vergers traditionnels
- des vignes
- une pelouse calcaire
- des friches
- des jardins et potagers
- des étangs et leurs berges
- des ruisseaux et des fossés (avec leurs ripisylves)
- des haies
- des roselières (phragmitaies, cariçaies, jonçaies)
- des boisements divers
- Peupleraies
- des mares
- des arbres isolés

Occupation du sol : commune de Donnelay

- Vigne
- Verger
- Pelouse
- Prairie
- Cariçaie, roselière et marais
- Terre cultivée
- Friche
- Etang (y compris zones envasées et végétation aquatique)
- Zone urbanisée
- Jardin et potager
- Peupleraie
- Boisement divers

- Route départementale
- Route communale
- Laie et chemin
- Digue
- Cours d'eau
- Ruisseau et fossé

- Limite communale

N

Réalisation programme Observatoire du patrimoine
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)
Logiciel SIG Arcview 3.2

0 1 2 Kilomètres

Echelle : 1/25 000

Parc naturel régional de Lorraine

© PnrL.Tous droits réservés.2005

Typologie des milieux : commune de Donnelay

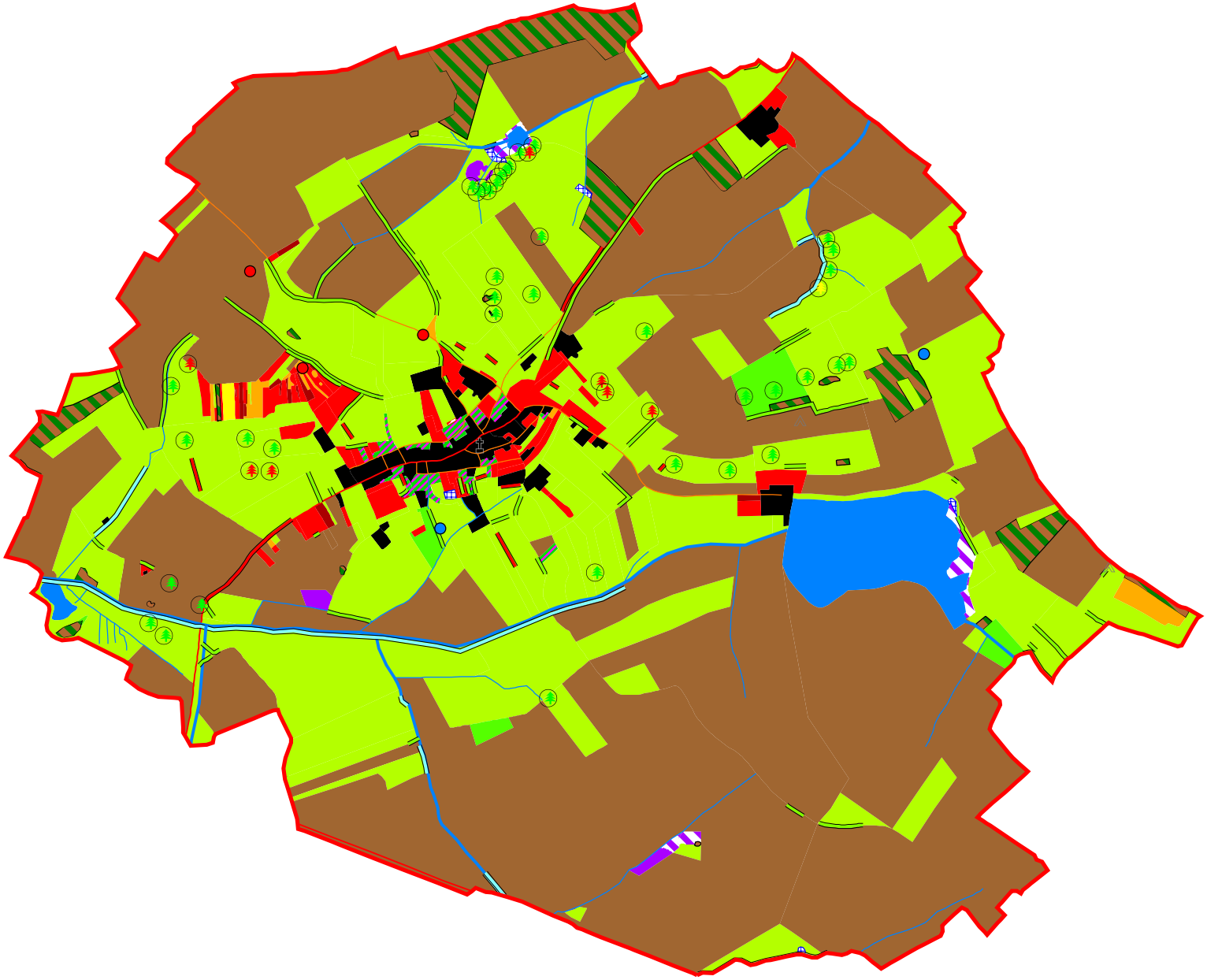

- Limite communale
- Eglise
- Bunker / Ouvrages militaires
- Décharge
- Mare
- Arbres isolés - Feuillus
- Arbres isolés - Fruitiers
- Route départementale
- Route communale
- Cours d'eau
- Ruisseau et fossé
- Haie
- Alignement de fruitiers
- Alignement d'arbres le long des cours d'eau
- Vigne
- Terre cultivée
- Friche
- Etang
- Zone urbanisée
- Jardin et potager
- Verger traditionnel
- Pelouse calcaire
- Prairie humide
- Prairie peu humide
- Cariçaie et jonçaie
- Roselière
- Peupleraie
- Boisement divers

N

Réalisation programme Atlas communal
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)
Logiciel SIG Arcview 3.2

0 1 2 Kilomètres

Echelle : 1/25 000

Parc naturel régional de Lorraine

© PnrL.Tous droits réservés.2005

Périmètres et zones d'inventaire : commune de Donnelay

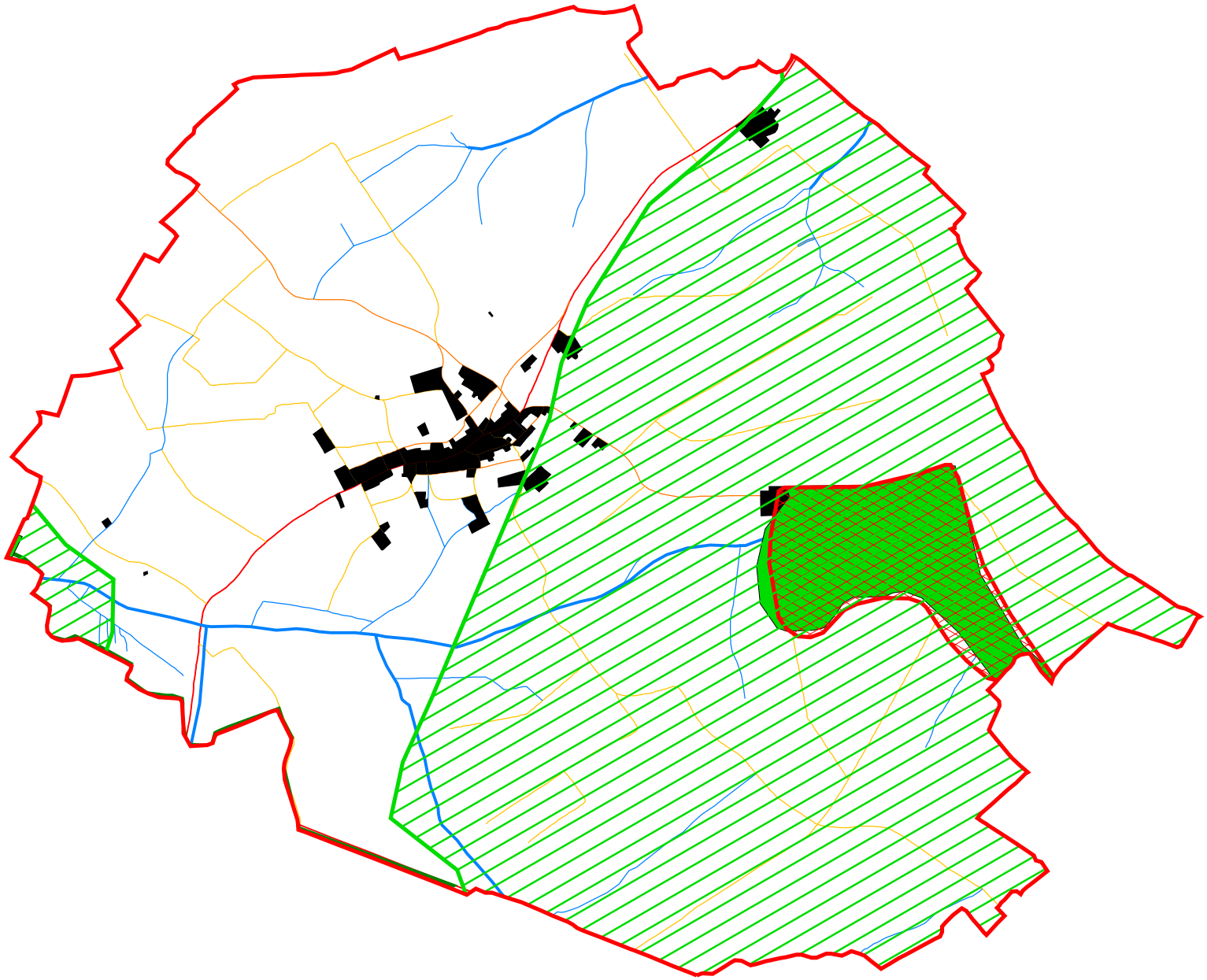

Limite communale

Route départementale

Route communale

Laie et chemin

Cours d'eau

Ruisseau et fossé

Zone urbanisée

Znieff- Type 2

Znieff- Type1

Espace Naturel Remarquable

N

Réalisation programme Atlas communal
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)
Logiciel SIG Arcview 3.2

0 1 2 Kilomètres

Echelle : 1/25 000

Parc naturel régional de Lorraine

© PnrL.Tous droits réservés.2005

Mode de lecture du tableau de synthèse des valeurs écologiques

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologique en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu: cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombres de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuel et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie…)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques …). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leurs raretés leur confèrent donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voir international (ex :les mares salées, prairie à courlis cendré …).

ATLAS COMMUNAL

TABLEAU DE SYNTHESE

TABLEAU DE SYNTHESE : COMMUNE DE DONNELAY

Lieu-dit et type de milieu	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et potentialités du milieu	Intérêt écologique
Étang et roselière Étang de Brû 1	L'avifaune présente sur cet étang est riche, on y trouve de nombreux canards en hiver comme le Garot à oeil d'or, le Fuligule milouin et le Fuligule morillon. Dès le printemps, le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) vient s'y alimenter au couché du soleil, il est protégé au niveau national. A signaler aussi la présence de la Rainette verte (*Hyla arborea*), protégée au niveau national.Pour des mammifères, on trouve des chauves-souris comme la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), protégée au niveau national, qui vient s'y alimenter. La flore présente est très intéressante, on trouve le Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*), protégé régional, ainsi que le Souchet brun qui est rare en Lorraine.	La reconstitution et le maintien de la roselière, permettraient une diversification et une augmentation des effectifs d'oiseaux. En effet, certaines espèces rares comme le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ou le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ont besoin d'une importante superficie de roselière pour s'installer. Ce site a été classé en ZNIEFF de type1 "Etang de Brû" **Cf. Fiche Etang** **Cf. Fiche Chauves souris de Lorraine**	**REGIONAL**
Verger traditionnel, vigne, et pelouse calcaire Les vignes 2	Mosaïque de vergers, de vignes, de friches, et de petits boisements, cette zone est très intéressante du point de vue écologique. Ainsi les vergers composés essentiellement Mirabelliers, Quetschiers, Cerisiers et de Pommiers accueil une flore banale. Néanmoins, cet ensemble situé au milieu de prairies et de vergers est une zone de refuge pour de nombreux insectes et oiseaux. On y trouve des espèces protégées au niveau national comme la Mésange charbonnière (*Parus major*), le Verdier d'europe (*Carduelis chloris*) ou encore le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) qui trouve de nombreux insectes notamment dans les arbres creux ou mourants. A noter une pelouse calcaire, qui abrite une flore intéressante avec notamment la Tremblante (*Briza media*) ou la Luzule champêtre (*Luzula campestris*) toutes deux caractéristiques de ce milieu.	Dans cet ensemble, on note la présence de zones de friches et de boisements qui sont d'anciens vergers abandonnés. L'entretien des vergers évite ce type de transformation qui est très dommageable au niveau de la biodiversité. En effet, la fermeture de ces milieux ouverts entraîne une banalisation des milieux qui implique une banalisation de la flore et la faune inféodées à ces milieux. Il en est de même pour la pelouse calcaire sur laquelle on trouve de nombreux arbustes qui témoignent de son enfrichement. Par conséquent, il serait nécessaire de réouvrir ces milieux. Enfin, le maintien de quelques arbres morts dans les vergers favoriserait l'accueil d'oiseaux plus rares comme le Rouge queue à front blanc ou le Torcol fourmilier tous deux protégés en France et tous deux en déclin au niveau national. **Cf. Fiche Vergers traditionnels, Fiche Pic épeiche**	**PARC**

Friche et frênaie Gadin 3	La frênaie abrite la Gagée jaune (*Gagea lutea*), espèce protégée au niveau nationale. Cette espèce est vernale, elle fleurie en mars-avril, elle est rare en Lorraine. La friche essentiellement constituée d'Aubépine monogyne laisse apparaître plusieurs terriers de Blaireaux.	Il serait intéressant de limiter le passage des bovins dans la frênaie en début de saison de façon à éviter son piétinement, notamment au moment de la floraison de la Gagée jaune. La conservation de la friche permettrait le maintien des terriers et par conséquent des blaireaux qui y habitent. **Cf. Fiche Gagée Jaune**	**PARC**
Village 4	Plusieurs granges du village sont le gîte de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), cette chauve-souris est protégée au niveau national. La Chouette effraie (*Tyto alba*), protégée au niveau national, a été observée dans le village. Le village est traversé par un fossé qui constitue le site de reproduction de nombreuses grenouilles vertes (*Rana esculenta ou lessonae*), de Tritons alpestres (*Triturus alpestris*) et de Tritons ponctués (*Triturus vulgaris*), particulièrement rare dans ce secteur. Ces espèces sont protégées nationalement.	Une attention toute particulière devra être portée sur le maintien de ce fossé pour éviter son assèchement ou sa pollution notamment par le rejet des eaux usées. La Chouette effraie est en déclin au niveau national du fait de la fermeture des combles des maisons anciennes et du grillagement des clochers. La protection de ces habitats évitera leur disparition qui s'accompagnerait à terme de la diminution des effectifs de l'espèce voir de sa disparition. **Cf. Fiche Chouette effraie** **Cf. Fiche Triton alpestre**	**PARC**
Ripisylve le long du Nard 5	Les nombreux Saules têtards qui la constituent sont autant d'habitats et de refuges pour la faune. En effet on y trouve, par exemple, le Moineau friquet (*Passer montanus*), protégé en France ou le Lièvre d'Europe. D'autres espèces arborées comme l'Aubépine monogyne ou le Rosier des chiens boisent ce linéaire. Le long du cours d'eau, on peut rencontrer le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), ou la Rousserole verderolle (*Acrocephalus palustris*) tous deux protégés en France, ou encore des libellules comme l'Agrion élégant ou le Calopterix vierge.	Au-delà de leur intérêt pour la faune, ces ripisylves permettent également le maintien des berges et limitent la pollution du ruisseau par les cultures qui les entourent. Il est donc important de les conserver. **Cf. Fiche Le cours d'eau et sa ripisylve** **Cf. Fiche Libellules de Lorraine** **Cf. Fiche Martin pêcheur**	**LOCAL**

Prairie peu humide avec parfois quelques petites zones plus humides Epars sur la commune 6	La végétation rencontrée dans ces prairies est relativement riche et diversifiée en espèces végétales malgré l'absence d'espèces végétales remarquables. On trouve dans ces prairies des espèces comme la Colchique d'automne, la Centaurée jacée et le Lychnis fleur de coucou ou la Cardamine des près dans les zones plus humides.	Des pratiques plus extensives dans ces parcelles avec des amendements moins importants permettraient le développement d'espèces plus rares notamment des orchidées. **Cf. Fiche Prairies naturelles**	**LOCAL**
Etang, Cariçaie, roselière, mare La grande corvée, Cotenet, le Pré Georges 7	Ces milieux très humides sont composés d'un cortège floristique intéressant avec notamment une orchidée : l'Orchis à feuilles larges mais aussi avec des espèces caractéristiques comme le Populage des marais, le Jonc diffus ou la Massette. Ces milieux accueillent aussi le Héron cendré (Ardea cinerea), la Grenouille verte (Rana esculenta), tous deux protégés en France, ou encore la Libellule déprimée.	Ces milieux sont intéressants et riches lorsqu'ils sont intégrés aux prairies ou aux autres milieux qui les entourent. Ils sont particulièrement menacés de disparition, notamment par l'intensification des pratiques agricoles, il est donc nécessaire de les conserver et ainsi protéger les espèces qui viennent s'y développer. **Cf. Fiche Héron cendré** **Cf.Fiche Grenouilles vertes**	**LOCAL**
Prairie peu humide, haie, ripisylve, saule têtard Epars sur la commune 8	Ces prairies abritent un cortège floristique classique dont le Vulpin des près et l'Achillée millefeuille. Les bosquets et haies qui les entourent abritent la, la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) ou la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) qui sont des espèces protégées au niveau national. C'est aussi le refuge de nombreux micro-mammifères. Les saules têtards quant à eux ont un rôle particulier que ce soit pour la faune qu'ils accueillent : Hérisson, Lérot ou pour la flore : Sureau, Eglantier attirée par le terreau de leur décomposition favorable à leur développement.	Les structures végétales comme les haies ou les ripisylves sont le refuge d'une faune diversifiée. La création d'autres structures de ce type permettrait de créer un meilleur continuum écologique favorable au développement d'espèces aujourd'hui menacées. D'autre part, les saules têtards jouent un rôle important de régulateur hydrique des prairies. Leur déclin lié en partie à l'évolution des pratiques agricoles est important. Leur préservation, leur restauration et leur entretien sur la commune continuera à offrir gîte et couvert à de nombreuses espèces fortement touchées par la disparition de ces refuges. **Cf. Fiche Haies** **Cf. Fiche Pie grièche écorcheur**	**LOCAL**

Verger traditionnel Autour du village 9	Ces vergers très présents au sein et autour du village comprennent en majorité des Mirabelliers, des Quetschiers, des Pommiers et des Poiriers. Ils abritent de nombreux oiseaux tel que le Moineau domestique (*Passer domesticus*), le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros)* et la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina),* ces espèces étant protégées nationalement.	Des prospections quant à la présence du Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) et du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) seraient à effectuer. **Cf. Fiche vergers traditionnels**.	**LOCAL**
Prairie peu humide Autour du village 10	Le cortège floristique de ces prairies est banal. Néanmoins on y trouve quelques oiseaux comme le Rouge queue noir (*Phoenicurus ochruros*) ou le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) qui se perchent en haut des arbres isolés pour chanter. On peut aussi rencontrer le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), protégé national, ou la grenouille verte (*Rana esculenta*) aux abords de la mare prairiale.	Ces prairies jouent un rôle tampon entre les vergers familiaux du village et les cultures. En effet, cet espace, qui est le terrain de chasse d'une faune variée, a également un intérêt majeur au niveau paysager. Les petits bosquets les arbres isolés qui lui sont associés assurent une continuité entre la ceinture des vergers autour du village et les grandes cultures. **Cf. Fiche Lézard des souches**	**LOCAL**
Boisement divers Le Premier Bois, le Deuxième Bois, Mont Kakelberg, Galimber, Bois saint hubert 11	La strate arborée de ces boisements est constituée de Charmes, et de Chênes pédonculés. La strate herbacée quand à elle se compose d'Anémone sylvie, de Primevère élevée ou encore de Moscatelline. Ils accueillent aussi des oiseaux comme le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) et la Sitelle torchepot (*Sitta europaea*), espèces protégées au niveau national. Enfin, le Blaireau et le Renard roux y creusent leurs terriers.	Ces boisements sont importants pour de nombreuses espèces animales qui y trouvent un refuge au milieu d'un ensemble de prairies et de cultures très ouvert. **Cf. Fiche Blaireau**	**LOCAL**
Prairie peu humide Epars sur la commune 12	Ces prairies abritent un cortège floristique classique : on note la Phléole des prés, le Lotier corniculé et l'Achillée millefeuille.	Ces prairies sont généralement trop amendées ou trop pâturées pour permettre à des espèces plus fragiles ou plus rares de croître.	**LOCAL**

Terre cultivée Épars sur la commune 13	La flore de ces milieux est très pauvre. A noter dans quelques parcelles la présence de plantes messicoles intéressantes comme le Bleuet. Ces zones constituent des territoires de chasses pour le Milan noir (*Milvus migrans*) et la Buse variable (*Buteo buteo*), espèces protégées au niveau national.	L'utilisation plus modérée des traitements phytosanitaires serait à préconiser, notamment en bordures de parcelles afin de conserver la flore messicole liée aux pratiques agricoles. **Cf. Fiche Plantes Messicoles**	**FAIBLE**
	A noter la présence d'un couple de Busard cendré (*Circus pygargus)* en régression par la destruction des nids lors des moissons, espèce protégée au niveau national, qui niche sur ces cultures.	**Cf. Fiche Busard cendré**	**LOCAL**
Peupleraie Le Premier Bois, village, Etang de Brû le Chaud Pré, Cotenet. 14	Les peupleraies sont des milieux avec une biodiversité très faible. Le Gaillet gratteron ainsi que l'Ortie dioïque y sont prédominants.	Lors d'une éventuelle coupe de ces peupleraies, il serait préférable de replanter des feuillus, ces derniers abritant une biodiversité plus importante.	**FAIBLE**

Valeurs écologiques : commune de Donnelay

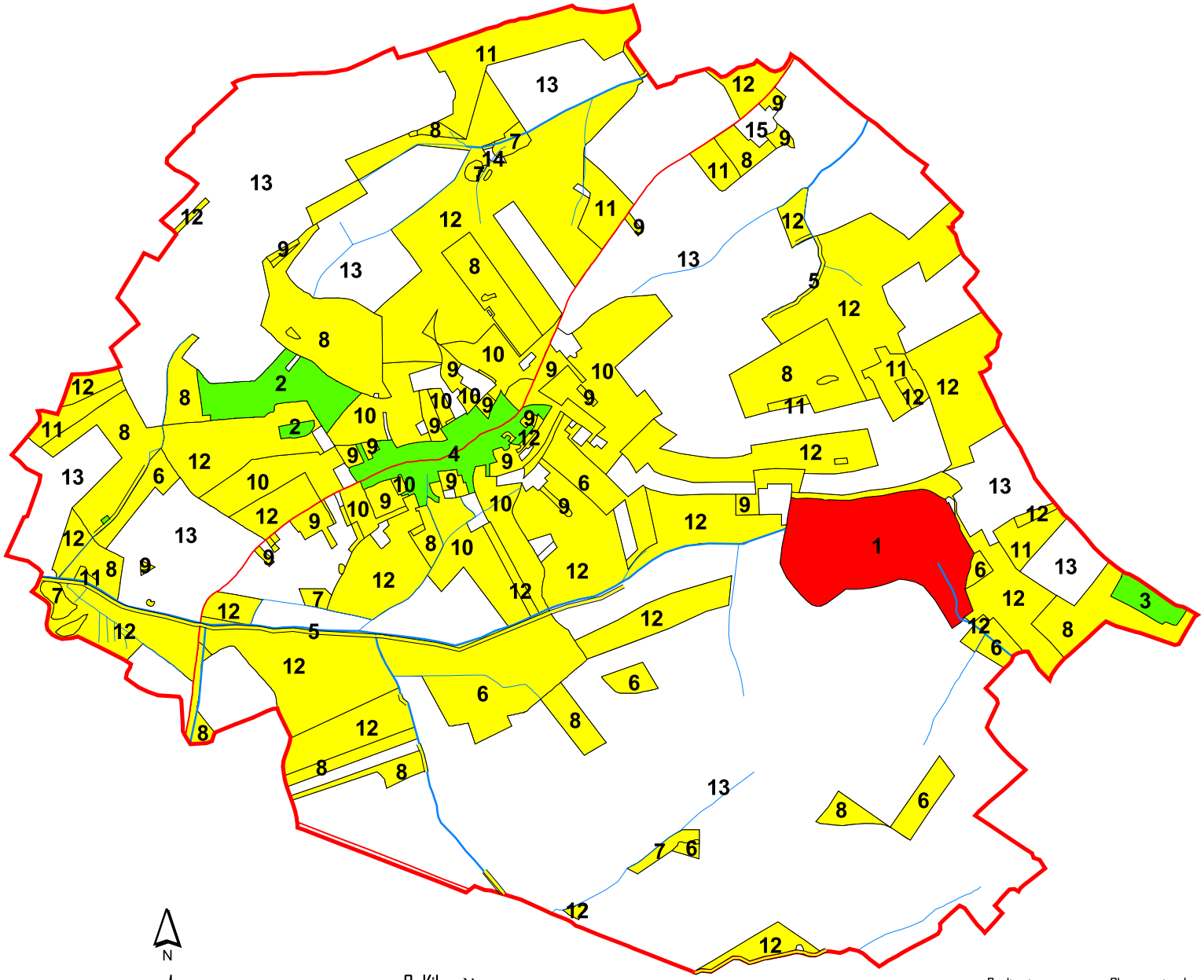

Limite communale
Route départementale
Cours d'eau

Sans Intérêt remarquable
Intérêt local
Intérêt parc
Intérêt régional
Intérêt national à international

N

0 1 2 Kilomètres

Réalisation programme Observatoire du patrimoine
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)
Logiciel SIG Arcview 3.2

Parc naturel régional de Lorraine

© PnrL.Tous droits réservés.2005

Quelques espèces présentes sur Donnelay

Illustrations photographiques

L'Orvet (*Anguis fragilis)*
Lézard terrestre dépourvu de pattes, pouvant atteindre 50 cm, à écailles lisses, la queue peut se briser pour échapper à un prédateur éventuel.
Photo : F. Schwaab

Le Crapaud commun (*Bufo bufo*)
Le plus grand des crapauds d'Europe. Corps trapu, peau pustuleuse, sa coloration est variable du gris terreux au brun-roux. Photo : M. Ribette

Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)
Petit rapace foncé habitant les bois, forêts, lisières et milieux bocagers. Grand chasseur d'oiseaux, on le rencontre d'avril à septembre et il passe l'hiver en Afrique. - Photo : M. et V. Munier

La libellule déprimée (*Libellula depressa)*
Elle doit son nom à son abdomen fortement aplati, court et large, avec de petites taches jaunes sur les côtés, coloré de bleu ciel chez les mâles âgés, de jaune brun chez les femelles. Les 4 ailes portent une tache brun roux à leur base. Présentes de la fin avril au début d'août. On remarque souvent les mâles, perchés sur un support au bord de l'eau.
Photo : AS.Chaplain

Le Paon du jour (*Inachis io*)
Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présent en Lorraine. Il se rencontre dans tout les milieux - Photo : Y. Bernard

Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)
Avec ses grandes oreilles à extrémités noires et ses longues pattes arrières, il est aisément reconnaissable. Il fréquente les grandes plaines et les lisières. – Photo : J.Branciforti

Le Moineau friquet (*Passer montanus*)
Moins commun que son cousin le moineau domestique, on le rencontre dans les fermes, et le bocage. Il se reconnaît à sa calotte marron et la petite virgule noire sur le bas de la joue. Fréquent en Lorraine. - Photo F. Schwaab

Le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)
Oiseau difficile à voir, c'est un oiseau brun-gris avec un bec rouge courbé qui vit dans les roselière. Bruyant, son cri proche de celui du cochon retentit à la tombée de la nuit. Assez commun en Lorraine. - Photo : F. Schwaab

Le Mélampyre des prés (*Melampyrum arvense*)
Plante annuelle poilue, assez petite, érigée à fleur rose foncée habitant les lisières sèches, les pelouses calcaires. Fleurit de juin à septembre . - Photo : PnrL

L'Aubépine (*Crataegus monogyna*)
Petit arbre ou arbuste aux branches minces et épineuses. Fleurs blanches odorantes et fruits rouges. Habite les forêts, haies, bois, brousailles. Commun en Lorraine – Photo : PnrL

La Massette (*Typha latifolia*)
Grande plante vert-jaunâtre qui habite les bords d'étangs, de cours d'eau, les fossés et les roselières. Elle se caractérise par une inflorescence noire épaisse et dense. Commun en Lorraine. - Photo : Y. Bernard

La Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
Arbrisseau à feuilles ovales, dentées, le dessous est recouvert d'un épais feutrage. Les fruits sont des drupes d'abord rouges puis noir profond. Habite les haies et lisières forestières. Commun. Photo PnrL:

La grande Consoude (*Symphytum officinalis*)
Plante vivace vigoureuse, assez grande, à fleurs en cloche rose à blanchâtre. Habite les prés humides, bords de ruisseau, fossés. Commun en Lorraine. - Photo : Y. Bernard

La Knautie des champs (*Knautia arvensis*)
Plante vivace, poilue, à stolon et à fleurs roses-lilas. On la rencontre dans les prairies, les bois clairs et les haies sur sol sec – Photo : PnrL

La Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*)
Plante vivace à fleurs blanc- rose, commune des lieux humides, prairies, bords des ruisseaux, bord des routes – Photo : C. Dragone

La Laîche des rives (*Carex riparia*)
Grande plante verte à épi mâle noir et épi femelle jaune brun. Habite les bords de rivière, les fossés et les bords d'étangs. - Photo : Y. Bernard

ATLAS COMMUNAL
de Donnelay

ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

- *Les Chauves-souris*
- *Le Pic épeiche*
- *Le Chouette effraie*
- *Le Triton alpestre*
- *Les Libellules de Lorraine*
- *La Martin-pêcheur*
- *Le Héron*
- *Les Grenouilles vertes*
- *La Pie grièche écorcheur*
- *Le Lézard des souches*
- *La Blaireau*
- *Le Busard cendré*

Flore

- *La Gagée jaune*
- *Les plantes messicoles*

Fiches milieux

- *Les étangs*
- *Le verger traditionnel*
- *Le cours d'eau et sa ripisylve*
- *Les prairies naturelles*
- *Les haies*

Fiches procédures / législation

- *Les Espèces protégées*
- *Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*
- *Les Espaces Naturels Remarquables (ENR)*

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées

Observées sur la commune de Donnelay

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom vernaculaire	*Nom latin*	Type de protection
Gagée jaune	*Gagea lutea*	Protection nationale Livre rouge tome II
Jonc des chaisiers glauque	*Schoenoplectus tabernaemontani*	Protection régionale

Espèces animales

Amphibiens

Nom vernaculaire	*Nom latin*	Type de protection
Crapaud commun	*Bufo bufo*	Protection nationale Livre rouge tome 1
Grenouille de Lesson	*Rana lessonae*	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Grenouille rousse	*Rana temporaria*	Protection nationale
Grenouille verte	*Rana esculenta*	Protection nationale
Rainette verte	*Hyala arborea*	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Triton alpestre	*Triturus alpestre*	Protection nationale Livre rouge tome 1
Triton ponctué	*Titurus vulgaris*	Protection nationale Livre rouge tome 1

Reptiles

Nom vernaculaire	*Nom latin*	Type de protection
Lézard des souches	Lacerta agilis	Protection nationale Directive Habitats annexe IV Livre rouge tome I
Lézard vivipare	Lacerta vivipara	Directive Habitats annexe IV Livre rouge tome I
Orvet	Anguis fragilis	Protection nationale Livre rouge tome I Directive Habitats annexe II

Oiseaux

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	*Nom latin*	Type de protection
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	Directive oiseaux II Liste rouge
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	Protection nationale
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*	Protection nationale
Blongios nain	*Ixobrychus minutus*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	Protection nationale
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	Protection nationale Liste rouge
Busard cendré	*Circus pygargus*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Buse variable	*Buteo buteo*	Protection nationale
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*	Directive oiseaux annexe II
Canard siffleur	*Anaspenelope*	Directive oiseaux annexe II Liste rouge
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Protection nationale
Chouette effraie	*Tyto alba*	Protection nationale Liste rouge
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Corbeau freux	*Corvus frugileus*	Directive oiseaux annexe II
Corneille noire	*Corvus corone corone*	Directive oiseaux annexe II
Coucou gris	*Cuculus canorus*	Protection nationale
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	Protection nationale Directive oiseaux annexe II

		Liste rouge
Nom vernaculaire	***Nom latin***	**Type de protection**
Faisan de Colchide	*Phasianus colchicus*	Directive oiseaux annexe II
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	Protection nationale Liste rouge
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	Protection nationale
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Protection nationale
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	Protection nationale
Foulque macroule	*Fulica atra*	Directive oiseaux annexe II
Fuligule milouin	*Aythya ferina*	Directive oiseaux annexe II Liste rouge
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*	Directive oiseaux annexe II Liste rouge
Garrot à oeil d'or	*Bucephala clangula*	Directive oiseaux annexe II Liste rouge
Grand cormoran	*Phalacrocorax carbo*	Protection nationale
Grèbe à cou noir	*Podiceps nigricollis*	Protection nationale Liste rouge
Grèbe castagneux	*Podiceps rubicollis*	Protection nationale
Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	Protection nationale
Héron cendré	*Ardea cinerea*	Protection nationale
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Hirondelle des fenêtres	*Delichon urbica*	Protection nationale
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Protection nationale Liste rouge
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	Protection nationale
Locustelle tachetée	*Locustella naevia*	Protection nationale
Martin pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Martinet noir	*Apus apus*	Protection nationale
Merle noir	*Turdus merula*	Directive oiseaux annexe II
Mésange bleue	*Parus caeruleus*	Protection nationale
Mésange charbonnière	*Parus major*	Protection nationale
Milan noir	*Milvus migrans*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Moineau domestique	*Passer domesticus*	Protection nationale
Moineau friquet	*Passer montanus*	Protection nationale Liste rouge
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*	Protection nationale Liste rouge
Pic épeiche	*Dendrocopos major*	Protection nationale
Pie bavarde	*Pica pica*	Directive oiseaux annexe II
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Pigeon ramier	*Columba palumbus*	Directive oiseaux annexe II
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	Protection nationale
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	Protection nationale
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Protection nationale
Poule d'eau	*Gallinula Chloropus*	Directive oiseaux annexe II

Nom vernaculaire	*Nom latin*	Type de protection
Râle d'eau	*Rallus aquaticus*	Directive oiseaux annexe II Liste rouge
Rouge-gorge familier	*Erithacus rubecula*	Protection nationale
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*	Protection nationale
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaeus*	Protection nationale
Rousserolle turdoïde	*Acrocephalus arundinaceus*	Protection nationale Liste rouge
Rousserolle verderolle	*Acrocephalus palustris*	Protection nationale
Sitelle torchepot	*Sitta europaea*	Protection nationale
Tarier pâtre	*Saxicola torquata*	Protection nationale Liste rouge
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*	Directive oiseaux annexe II
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Protection nationale
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	Directive oiseaux annexe II Liste rouge

Mammifères

Nom vernaculaire	*Nom latin*	Type de protection
Blaireau européen	*Meles meles*	Livre rouge tome 1
Fouine	*Marte foina*	Protection nationale
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus*	Livre rouge tome 1
Chat sauvage	*Felis sylvestris*	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Parc naturel régional de Lorraine

Logis Abbatial – Rue du Quai
BP35
54702 PONT-A-MOUSSON

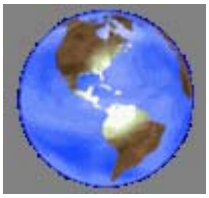

Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36